

L'an deux mille vingt-cinq, le trois février à 10h00, le Comité Syndical de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de **M. Renaud LAGRAVE**, son Président,

**Convocation faite le 24 janvier 2025**

**Nombre de délégués en exercice : 48**

**Nombre de délégués présents : 24**

**Nombre de votants : 30**

**Nombre de voix : 110**

**Présents titulaires ( 21 ) :**

Monsieur Frankie ANGEBAULT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers  
Madame Sylvie AUBERT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers  
Monsieur Benoist AULANIER représentant des Communautés de Communes  
Monsieur Thierry AUROY-PEYTOU pour la Communauté d'agglomération Bergeracoise  
Monsieur Bertrand AYRAL pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle  
Monsieur Mathieu BERGÉ pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Madame Catherine BERNARD pour la Communauté d'agglomération Val de Garonne  
Monsieur Michel CAPERAN pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités  
Monsieur Alain DUBOURDIEU pour la Communauté d'agglomération du Grand Dax  
Monsieur Jacky EMON pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Jean-Pierre ETCHEGARAY pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour  
Monsieur Christophe FUMEY pour le Syndicat Sud-Gironde Mobilités  
Monsieur Michel GERMANEAU pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême  
Monsieur Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Alain LECOINTE pour la Communauté d'agglomération du Niortais  
Monsieur Hindeley MATTARD pour la Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut  
Monsieur Frédéric MELLIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Madame Line MEODE pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle  
Monsieur Christian PRADAYROL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive  
Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH pour Bordeaux Métropole  
Monsieur Patrick ROUGEOT pour la Communauté d'agglomération du Grand Guéret

**Présents suppléants ( 3 ) :**

Madame Marie-Christine BOURDIEU pour la Communauté d'agglomération du Marsan  
Monsieur Gérard CHAUSSET pour Bordeaux Métropole  
Monsieur Thierry MARTY pour la Communauté d'agglomération du Libournais

**Pouvoirs ( 6 ) :**

Monsieur Claude BAUDIN à Monsieur Alain LECOINTE  
Monsieur Christophe DUPRAT à Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH  
Monsieur Jean GALAND à Monsieur Renaud LAGRAVE  
Monsieur Olivier GEORGIADES à Monsieur Renaud LAGRAVE  
Monsieur Nordine GUENDEZ à Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH  
Monsieur Dominique SIX à Monsieur Alain LECOINTE

**Absents Excusés ( 27 ) :**

Monsieur Serge ARCOUET pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour  
Monsieur Gérard BAGNOL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive  
Monsieur Claude BAUDIN pour la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique  
Monsieur Gilles BEGOUT pour Limoges Métropole  
Madame Pascale BELLE pour la Communauté d'agglomération du Grand Cognac  
Monsieur Eric BERNARD pour la Communauté d'Agglomération Bassin d'Arcachon Sud  
Monsieur Philippe BUISSON pour la Communauté d'agglomération du Libournais  
Monsieur Florian CHANTEGREIL pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux  
Madame Frédérique CHARPENEL pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud  
Monsieur Jacques COLOMBIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Xavier DANÉY pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord  
Monsieur Philippe DELHOUME pour la Communauté d'agglomération de Saintes  
Monsieur Christophe DUPRAT pour Bordeaux Métropole  
Monsieur Jean GALAND représentant des Départements  
Monsieur Olivier GEORGIADÉS pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux  
Madame Véronique GLEYZE pour la Communauté d'agglomération du Marsan  
Monsieur Dany GRELLIER pour la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais  
Monsieur Nordine GUENDEZ pour Bordeaux Métropole  
Monsieur Jean-François IRIGOYEN pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour  
Monsieur Jean-Marie LAGEDAMONT pour Limoges Métropole  
Monsieur Jean-Luc MARTIAL pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême  
Madame Claude MELLIER pour Bordeaux Métropole  
Monsieur Marc OXIBAR pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Nicolas PATRIARCHE pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités  
Monsieur Didier PORTRON pour la communauté d'agglomération Rochefort Océan  
Monsieur Daniel RINGENBACH pour la Communauté d'agglomération Tulle Agglo  
Monsieur Dominique SIX pour la Communauté d'agglomération du Niortais

**Secrétaire de séance :**

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité. Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il a acceptées.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

**SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 03 FEVRIER 2025**  
**DELIBERATION 2025\_009 : DECISIONS DU PRESIDENT**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités modifiés,

**Vu** la délibération 2024\_005 du Comité Syndical du 5 février 2024 relative aux délégations du Comité Syndical au Président,

**Considérant** que le Comité Syndical a délégué des attributions au Président du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités dans 9 domaines prévus par l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que le Président du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités doit rendre compte au Comité Syndical des attributions exercées par délégation,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, :**

- **Prend acte des décisions sur la période de décembre 2024 à janvier 2025 mentionnées ci-dessous :**

<b>Référence</b>	<b>Date</b>	<b>Objet</b>	<b>Fournisseur / Tiers</b>	<b>Coût / Détail</b>
Marché P020230501-2-2	29/11/2024	Signature de l'acte d'engagement du marché subséquent n°2 – Fourniture de cartes Modalis V2	HID Global PARAGON ID	Accord-cadre à bons de commande multi-attributaires
Marché P020240508-1	29/11/2024	Signature de l'acte d'engagement du marché de fourniture, pose et maintenance de mobiliers de stationnement et autres équipements pour les vélos, trottinettes et EDPM – <b>Abris vélos en acier</b>	ABRI PLUS EQUIPEMENT	Accord-cadre mixte (à marchés subséquents et à bons de commande)

Marché P020240508-2	29/11/2024	Signature de l'acte d'engagement du marché de fourniture, pose et maintenance de mobiliers de stationnement et autres équipements pour les vélos, trottinettes et EDPM – <b>Abris vélos en bois</b>	PIM Mobility	Accord-cadre mixte (à marchés subséquents et à bons de commande)
Marché P020240508-3	29/11/2024	Signature de l'acte d'engagement du marché de fourniture, pose et maintenance de mobiliers de stationnement et autres équipements pour les vélos, trottinettes et EDPM – <b>Modules « Hub »</b>	ALTINNOVA	Accord-cadre mixte (à marchés subséquents et à bons de commande)
Marché P020240815	29/11/2024	Signature de l'acte d'engagement du marché d'exploitation et de maintenance des systèmes billettiques et MaaS MODALIS	TICKS	Accord-cadre à marchés subséquents mono-attributaire
Marché P020230501-4-2	04/12/2024	Signature de l'acte d'engagement du marché subséquent n°2 – Fourniture de tickets Modalis Basic	CONFIDEX PARAGON	Accord-cadre à bons de commande multi-attributaires
Marché P020240406-3	21/01/2025	Signature de l'acte d'engagement du marché subséquent n°3 – Accompagnement au pilotage du projet « Billettique TER »	METROLYS-PARBAMIN	Marché mixte : Partie forfaitaire : 205 400 € HT Partie accord-cadre à bons de commande mono-attributaire

**Le Secrétaire de séance,**

**Clément ROSSIGNOL PUECH**

**Le Président,**

**Renaud LAGRAVE**

Délais et voies de recours contentieux :

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire/ Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement au Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)